



Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse

snpes.berry@gmail.com

Fédération Syndicale Unitaire

DECLARATION PRELIMINAIRE DE BOYCOTT DU CSA ET DU CSA FORMATION SPECIALISEE TOURAINE BERRY DU 23 MAI 2024

Monsieur le Président,

Si nous avions hésité quant au fait de siéger au dernier CSA en février dernier eu égard à l'absence de considération pour les représentants siégeant en CSA (cf. note de la DPJJ en date du 1^{er} février 2024) et nous nous étions finalement déplacés, ce ne sera pas le cas cette fois-ci.

La PJJ continue de se moquer des représentants de personnels et ne leur donne pas les moyens nécessaires pour siéger dans des conditions acceptables.

Nonobstant nos demandes récurrentes à tous les échelons de la hiérarchie, les représentants des personnels n'ont toujours aucune réponse vraiment sérieuse de la Direction Interrégionale Grand Centre, et ce malgré les boycotts qui se multiplient sur les différents territoires.

Nous ne pouvons nous satisfaire des « miettes » accordées généreusement par la DIR GC, en l'occurrence l'attribution de quelques autorisations d'absence dans le cadre de visites d'établissement ! Ces autorisations d'absence ne peuvent être considérées comme une réponse digne de ce nom si elles ne sont pas jumelées avec un allègement d'activité pour les représentants qui siègent en CSA.

Et que dire de l'absence de réponses de l'administration face au mal-être professionnel grandissant, au recul de l'attractivité de nos métiers, à l'augmentation des services en difficulté, aux risques psycho-sociaux en progression ?

La multiplication des annonces gouvernementales suite à des faits divers (éloignement des jeunes via des internats ou des placements séquentiels, mesure d'intérêt éducatif) et la restriction des moyens budgétaires ne sont pas non plus pour nous rassurer quant à l'exercice des missions, et ce d'autant plus que les professionnels de terrain ne sont même pas sollicités.

Il est pourtant grand temps de remettre du sens dans notre institution et nous ne pouvons que relayer le plan d'urgence proposé par le SNPES PJJ FSU pour une PJJ véritablement au service de l'éducation pour :

→obtenir des normes véritablement au service de nos missions éducatives et pour l'amélioration de nos conditions de travail

→reconnaitre et revaloriser les personnels de catégorie C, majoritairement féminins

→permettre aux collègues contractuel.les d'obtenir des droits

→lutter contre la maltraitance, les techniques de management arbitraire et défendre le droit de tous les personnels

→imposer un meilleur accompagnement par l'institution des victimes de violence sexuelles et sexistes (VSS)

→continuer de revendiquer une meilleure rémunération et une plus grande reconnaissance professionnelle salariale pour rendre le service public plus attractif

Aussi, pour toutes ces raisons, en accord avec le positionnement national et interrégional du SNPES PJJ FSU et dans l'attente des annonces que la DIR GC devrait faire lors d'une audience bilatérale le 31 mai 2024, la délégation SNPES PJJ FSU ne siégera ni au CSA ni au CSA formation spécialisée.

Permettez-nous d'étudier sérieusement les documents préparatoires et de siéger dans des conditions idoines ! Soyez à l'écoute des professionnels de terrain !

Non au dialogue social de façade !

